RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS)
N° 84-2026-268

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-11-09-00009 - Arrêté n° 2026/11-13 du 9 novembre 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Rhône (5 pages) Page 3

84-2026-11-09-00004 - Arrêté n° 2026/11-15 du 9 novembre 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Allier (7 pages) Page 8

84-2026-11-09-00006 - Arrêté n° 2026/11-16 du 9 novembre 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Savoie (3 pages) Page 15

84-2026-11-09-00005 - Arrêté n° 2026/11-17 du 9 novembre 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Cantal (9 pages) Page 18

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lyon, le 09 novembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/11-13

RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES TUILLIERES	ECHALAS	6,72	ECHALAS	05/09/2026
GUTTY THÉO	BAGNOLS	0,72	BAGNOLS	05/09/2026
MARGOTTON Agathe	SAINT-VERAND	3,67	SAINT-VERAND	05/09/2026
SAS HEMPLITUDE	LACHASSAGNE	1,34	THEIZE	06/09/2026
HAUGER PIERRE-ALEXANDRE	EMERINGUES	2,74	CHENAS	06/09/2026
EARL SANGOURAD FRERES	DEUX-GROSNES	11,50	DEUX-GROSNES	12/09/2026
GUERDENER CATHY	MORNANT	0,22	MORNANT	14/09/2026
GAEC LA CROIX FLEURIE	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	8,09	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	18/09/2026
SAS TERRES DOREES	CHARNAY	10,36	CHARNAY, BELMONT-D'AZERGUES	19/09/2026
DOMAINE DES LEVRIERES	ANSE	0,61	POMMIERS	22/09/2026
DOMAINE RENAN HAREL	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	1,21	CHARENTAY	25/09/2026
PANTOS Charlotte	BESSENAY	19,46	BESSENAY	01/10/2026
SC DU CLOS DE HAUTE COMBE	JULIENAS	11,25	JULIENAS	02/10/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	1,70	REGNIE-DURETTE	02/10/2026
ROCHETTE Damien	BULLY	62,56	SAVIGNY, SAIN-BEL	03/10/2026
GAEC LE JARDIN DE LA PETITE COTE	THURINS	10,27	RONTALON, THURINS	08/10/2026
SARL TRANSPORTS ET ECURIE GRILLON	ORLIENAS	25,28	SOUCIEU-EN-JARREST, ORLIENAS, BRIGNAIS	08/10/2026
EARL DE LA SAULE	DEUX-GROSNES	32,91	DEUX-GROSNES, TRADES	08/10/2026
SCEA DOMAINE DU CHATEAU DE PIZAY	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	5,13	CERCIE, SAINT-LAGER	08/10/2026
GOUTTENOIRE Dryss	VINDRY-SUR-TURDINE	38,20	SAINT-FORGEUX, PONTCHARRA-SUR-TURDINE	10/10/2026
GAEC GRAND CHAMP	THURINS	27,06	THURINS	10/10/2026
JUVIN Lorène	SAINT-LAGER	0,22	SAINT-LAGER	12/10/2026
EARL ELEVAGE DU VILLAGE	POMEYS	42,12	POMEYS	15/10/2026
ESCOT FLORIAN YVES AIME	GREZIEU-LE-MARCHE	0,21	GREZIEU-LE-MARCHE	15/10/2026
GFA PATRIMOINE GOUILLON ET FILS	FLEURIE	2,41	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, LANCIE	15/10/2026
MARGOTTON Agathe	SAINT-VERAND	3,96	SAINT-VERAND	16/10/2026
MERCIER Jean	VAL-D'OINGT	13,00	VAL-D'OINGT	16/10/2026
EARL DOMAINE LAFARGE VIAL	FLEURIE	2,71	FLEURIE	18/10/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DOMAINE LONGERE	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	0,44	VAUX-EN-BEAUJOLAIS, SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	23/10/2026
EARL PIERRE	DRACE	161,87	GENOUILLEUX (01), GUÉREINS (01), MOGNENEINS (01), PEYZIEUX-SUR-SAÔNE (01), SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE (01), SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE (01), ROMANÈCHE-THORINS (71), DRACÉ (69)	24/10/2026
GANDIA Alexandre	BULLY	0,80	BULLY	26/10/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait partiel d'autorisation d'exploiter** pour le département de **Rhône** :

Prénom NOM ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
ROUGÉ Elise	AMPLEPUIS	0,2524	AMPLEPUIS	15/10/2026

Cette décision de retrait partiel d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Rhône** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lyon, le 9 novembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/11-15

RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
VAN UDEN Adrien	HAUT-BOCAGE	29,7084	VERNEIX, DENEUILLE-LES-MINES, SAINT-ANGEL	04/09/2026
DUBREUIL François	VICQ	12,0250	EBREUIL, SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	04/09/2026
GAEC GROBAUD ROMAIN ET SORAYA	RONNET	1,8907	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	05/09/2026
BARDET Laurent	PARAY-LE-FRESIL	75,1710	PARAY-LE-FRESIL, GANNAY-SUR-LOIRE	05/09/2026
EARL LES JARDINS DE BARRIERE	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	2,00	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	05/09/2026
GAEC DE LA BOURSE	ROCLES	8,2981	NOYANT-D'ALLIER	05/09/2026
GAEC DE LA RESERVE	GENNETINES	25,1412	GENNETINES	05/09/2026
SAS HORS SOL	MOLLES	2,2510	MOLLES	06/09/2026
EARL DE VILLENETTE	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	9,3335	ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST	06/09/2026
EARL BERNARD	SAINT-GENEST	0,9020	MAZIRAT	06/09/2026
PETIT Thibault	LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	23,3393	LA CHAPELLE-AUX-CHASSES, PARAY-LE-FRESIL	07/09/2026
GAEC CHEZ BRUN	SAINT-PRIX	19,0260	SAINT-PRIX	07/09/2026
GAEC DES PEUX	SAINT-DESIRE	16,6330	SAINT-DESIRE	11/09/2026
GAEC CORNELOUP MELETON	AVRILLY	143,8838	AVRILLY, LE BOUCHAUD, BOURG-LE-COMTE	12/09/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC THORINOT	VIPLAIX	5,2029	VIPLAIX	12/09/2026
GAEC DE LA PRAIRIE	CUSSET	46,1170	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS, CUSSET	12/09/2026
GAEC BIRIN PUTHINIER	AINAY-LE-CHATEAU	20,4460	AINAY-LE-CHATEAU	12/09/2026
THOMAS Hugo	VALLON-EN-SULLY	129,8236	NASSIGNY, VALLON-EN-SULLY	12/09/2026
MYCHAJLIW Michel	GOUISE	30,4516	GOUISE, BESSAY-SUR-ALLIER, NEUILLY-LE-REAL	13/09/2026
GAEC QUAIRE	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	0,9929	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	13/09/2026
BUISSON Josselin	VARENNE-SAINT-GERMAIN	124,6631	CHASSENARD, DIGOIN, VARENNE-SAINT-GERMAIN	14/09/2026
DUBOST Olivier	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	16,6469	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE, TERJAT	18/09/2026
EARL BERNARD	SAINT-GENEST	0,80	MAZIRAT	18/09/2026
BABEY André	FRANCHESSE	15,8825	FRANCHESSE	19/09/2026
GAEC DE GATE PAYS	COUZON	62,9692	BAGNEUX	20/09/2026
DELRIEU Quentin	COUZON	230,6807	BAGNEUX, COUZON, FRANCHESSE, SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY	20/09/2026
DEVERCHERE Romain	LIERNOLLES	99,5954	LIERNOLLES	22/09/2026
GAEC DE SAULNIERES	TRESNAY	13,7067	AUROUER, VILLENEUVE-SUR-ALLIER	27/09/2026
DA SILVA Isabelle	HURIEL	0,58	HURIEL	28/09/2026
FUGIER Kévin	BOUCE	15,4212	BOUCE	28/09/2026
GAEC DE LA MAISON ROUGE	LAPALISSE	5,5675	SAINT-PRIX	02/10/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DE SAINT-LOUIS	NEUVY	20,6983	MONTILLY	02/10/2026
ROGUE Émilie	BESSON	28,6646	MARIGNY, SOUVIGNY	03/10/2026
TAVERNIER Frédéric	NEUILLY-LE-REAL	16,52	NEUILLY-LE-REAL	04/10/2026
DEFFNER Christine	LE BRETHON	44,2304	LE BRETHON	07/10/2026
GAEC DU TURAIL	DOYET	16,0314	DOYET	11/10/2026
SCEA OTTILEN ET RUBBILIA	EPINEUIL-LE-FLEURIEL	2,1480	CHAZEMAIS	12/10/2026
PALABOST Jean-Luc	TORTEZAIS	12,2057	VILLEFRANCHE-D'ALLIER	12/10/2026
EARL DU CASTEL	LE BREUIL	8,1225	CHATELUS	12/10/2026
GAEC SANTIANA FRERES	CHEZY	43,6825	LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	15/10/2026
GUERRIER Serge	PARAY-SOUS-BRIAILLES	14,7041	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	16/10/2026
EARL DU COSAQUE	EFFIAT	152,5780	GANNAT, BIOZAT, EFFIAT, SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT, BUSSIERES-ET-PRUNS, MONTPENSIER	17/10/2026
EARL DE FOUGIERES	SAINT-CAPRAIS	27,6080	LE VILHAIN	18/10/2026
COZENOT Hervé	LUNEAU	56,1823	LUNEAU	18/10/2026
GAEC DU DECOUSU	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	19,5757	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS	19/10/2026
ROUSSAT Mathieu	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	27,4120	DEUX-CHAISES	25/10/2026
TRUGE Alexandre	LE BOUCHAUD	25,6442	LE BOUCHAUD	26/10/2026
GAEC DU BOURG	VERNEIX	34,9489	VERNEIX, SAINT-ANGEL	26/10/2026
SCEA ELEVAGE DE SALUS	BRANSAT	38,1904	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE,	29/10/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
			SAULCET, MONETAY-SUR-ALLIER	
GAEC DES BASSOTS	SAINT-POURCAIN-SUR-BESBRE	6,4796	CHAPEAU	29/10/2026
GAEC CHARTIER	DOMPIERRE-SUR-BESBRE	19,7062	DIOU	30/10/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL GENIN	BOUCE	24,5081	BOUCE	22/09/2026
BONAMY Antoine	BOUCE	142,3003	BOUCE, TRETEAU	22/09/2026
D'ARUNDEL D'ESQUINCOURT DE CONDE Alban	BEAUVILLIERS	48,4600	BRETHON	01/10/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
PETIT Sébastien	ROCLES	197,6167	169,7649	CHIRAT-L'EGLISE, DEUX-CHAISES, MONTET, ROCLES, SAINT-SORNIN, TARGET, TRONGET	10/09/2026
FUGIER Kévin	BOUCE	15,4212	0		22/09/2026
JALLET Matthieu	SAINT-LOUP	7,4401	0		22/09/2026
SCEA DOMAINE DE L'O	DORNES (58)	25,3063	0		19/10/2026

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **décision de rescrit** la demande suivante pour le département de **l'Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée	Commune de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
LORIAUX Anton	SAINT-MENOUX	4,3859	FRANCHESSE	NON SOUMIS	12/10/2026

Cette décision de rescrit peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction

départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'**Allier** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lyon, le 9 novembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/11-16

RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Savoie** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
PAKOVSKA Marta	SAINT-ALBAN-D'HURTIERES	2,9671	SAINT-ALBAN-D'HURTIERES	13/09/2026
REYNAUD Fabien	RUFFIEUX	13,6769	RUFFIEUX, CHINDRIEUX, SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	18/09/2026
ALVERNIAT Maxime	AOSTE	6,1497	AVRESSIEUX, ROCHEFORT	18/09/2026
GAEC DES PEUPLIERS	AVRESSIEUX	5,2639	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES, SAINTE-MARIE-D'ALVEY	19/09/2026
EARL LE CLOS	MERY	1,0391	SONNAZ, MERY	29/09/2026
IANNUZZI Véronique	LES ECHELLES	20,8527	SAINT-FRANC, LES ECHELLES	04/10/2026
TRAVERS Allan	DRUMETTAZ-CLARAFOND	70,6268	MOUXY, DRUMETTAZ-CLARAFOND, PUGNY-CHATENOD	06/10/2026
COSTER Claude	ESSERTS-BLAY	0,6201	CLERY	11/10/2026
GAEC L'OREE DU BOIS	LES AVANCHERS - VALMOREL	6,3804	LA LECHERE, LES-AVANCHERS-VALMOREL	21/10/2026
MICHEL-VILLAZ Quentin	LA THUILE	73,7280	LA THUILE	29/10/2026
BORDELLIER Alban	CURIENNE	82,6884	CURIENNE	30/10/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Savoie** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES MARSIAS	BEAUFORT-SUR-DORON	4,9880	1,0553	BEAUFORT-SUR-DORON	22/09/2026

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Savoie** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lyon, le 9 novembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/11-17

RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC ROCHE ET FILS	LE VAULMIER	35,30	ANGLARDS-DE-SALERS	04/09/2026
CLAVEL Corinne	SAINT-SATURNIN	8,72	SAINT-SATURNIN	04/09/2026
GAEC MEALET	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	14,09	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	04/09/2026
MARTRES Julien	ALBEPIERRE-BREDONS	8,87	ALBEPIERRE-BREDONS	04/09/2026
GAEC DE FERVAL	SAINT-JACQUES-DES-BLATS	6,97	SAINT-JACQUES-DES-BLATS	05/09/2026
GAEC DE LEBREJAL BADUEL	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	19,29	NARNHAC	05/09/2026
GAEC COUVE PATRICK ET SONIA	SAINT-SATURNIN	0,40	SAINT-SATURNIN	06/09/2026
BERTHON MAURY Nathalie	SAINTE-ANASTASIE	1,35	SAINTE-ANASTASIE	06/09/2026
MALGAT Christophe	LANOBRE	7,88	LANOBRE	06/09/2026
BIOULAC Jean-Baptiste	ANGLARDS-DE-SALERS	16,73	ANGLARDS-DE-SALERS	07/09/2026
COUTEL Alexis	SAINT-PONCY	82,61	CELOUX, SAINT-PONCY	07/09/2026
GAEC AG GALVAING	TRIZAC	6,79	SAIGNES	07/09/2026
GAEC FERME DU PARILOU	PAULHENC	5,40	PAULHENC	08/09/2026
PECOUL Bastien	CHAUDES-AIGUES	97,48	CHAUDES-AIGUES	11/09/2026
LEVET Marie	SAINT-FLOUR	4,98	RUYNES-EN-MARGERIDE	11/09/2026
GAEC ROUZIERES	MAURS	11,08	MAURS	11/09/2026
LEYBROS Emilien	AYRENS	56,42	ARNAC	11/09/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC BENEZIT	CELLES	12,30	ALBEPIERRE-BREDONS	11/09/2026
MARTRES Julien	ALBEPIERRE-BREDONS	11,55	ALBEPIERRE-BREDONS	11/09/2026
GAEC DE BERNAT	SAINT-SANTIN-CANTALES	2,53	SAINT-SANTIN-CANTALES	12/09/2026
EARL DE MADELBOS	ARPAJON-SUR-CERE	1,05	ARPAJON-SUR-CERE	12/09/2026
EARL DE LA VENTE	QUEZAC	15,06	QUEZAC	12/09/2026
GAEC DU PORCHE	LA CHAPELLE-D'ALAGNON	12,32	LAVEISSIERE	12/09/2026
GAEC PELIGRY A CHAMBARON	VAL-D'ARCOMIE	0,82	VAL-D'ARCOMIE	12/09/2026
GAEC DES TROIS CLOCHERS	CLAVIERES	6,04	CLAVIERES, RUYNES-EN-MARGERIDE, CHALIERS	12/09/2026
SEVERAC Martin	FREIX-ANGLARDS	65,18	SAINT-CERNIN, FREIX-ANGLARDS	12/09/2026
BLASQUEZ Julien	VEDRINES-SAINT-LOUP	0,88	VEDRINES-SAINT-LOUP	12/09/2026
GAEC DU PUY DE MADIC	MADIC	143,83	MADIC	12/09/2026
EARL D'ESPEYRAC	LIEUTADES	2,13	LIEUTADES	13/09/2026
DELSERIEYS Sophie	ARPAJON-SUR-CERE	2,81	ARPAJON-SUR-CERE	13/09/2026
GAEC DU MARCHADIAL	DIENNE	2,21	ANTIGNAC	13/09/2026
EARL LAURENS	VABRES	0,83	VABRES	13/09/2026
GIRE Sébastien	ROANNES-SAINT-MARY	13,09	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	13/09/2026
MEHOUAS Coline	CONDAT	26,11	CONDAT	13/09/2026
EARL ESTRADE	GOULLES	2,15	MONTVERT	13/09/2026
GAEC PANIS	FREIX-ANGLARDS	37,80	FREIX-ANGLARDS	13/09/2026
GAEC DU PRE DES OISEAUX	CHANTERELLE	171,40	CHANTERELLE, MONTGRELEIX, CONDAT, MARCENAT	15/09/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
PECOUL Nadine (GAEC PECOUL DE LA BARRE DE FER)	ANTERRIEUX	186,13	ANTERRIEUX, CHAUDES-AIGUES, PEYRE-EN-AUBRAC (48)	15/09/2026
EARL BESSON BENOIT	SAINT-BONNET-DE-SALERS	3,55	GIRGOLS	18/09/2026
GAEC ELEVAGE MERLE	CHALINARGUES	15,89	CHALINARGUES	18/09/2026
GAEC PRAX	LAROQUEVIEILLE	2,58	MARMANHAC	18/09/2026
EARL DES GLYCINES	LABESSERETTE	4,68	LABROUSSE	18/09/2026
GAEC ANDRE SABATIER	VEDRINES-SAINT-LOUP	10,31	VEDRINES-SAINT-LOUP	18/09/2026
GAEC DE LAVAURETTE	AYRENS	29,86	SAINT-PAUL-DES-LANDES	19/09/2026
GAEC BESSON D'ESTAN	MARMANHAC	17,84	NAUCELLES	19/09/2026
GAEC RAYNAL A BEAUREGARD	SAINT-URCIZE	21,20	SAINT-URCIZE	19/09/2026
SCEA LEYMONIE	CHALVIGNAC	12,06	CHALVIGNAC	20/09/2026
GAEC TROULIER	ROFFIAC	2,24	ROFFIAC	21/09/2026
GAEC DE LA BESSEYRE	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	6,50	CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	27/09/2026
ROLLIN Jean-Baptiste	FONTANGES	2,59	LE FAU	27/09/2026
GAEC DE LA SABLIERE	VAL D'ARCOMIE	3,08	VAL D'ARCOMIE	28/09/2026
LACOSTE Jean Marie	LEYNHAC	1,59	LEYNHAC	29/09/2026
GAEC DE LA PLAINE	JUNHAC	6,21	CASSANIOUZE	29/09/2026
EARL BANCAREL	SAINT-BONNET-DE-SALERS	13,00	SAINT-BONNET-DE-SALERS	29/09/2026
PISSAVY Aurélien	NEUSSARGUES-MOISSAC	3,80	SAINTE-ANASTASIE	01/10/2026
EARL DE BEGUT	VABRES	1,70	SAINT-FLOUR	01/10/2026
GAEC DE VEZAC	VEZAC	12,91	VEZAC, POLMINHAC	01/10/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC FLORET DE LA BASTIDE	CHANTERELLE	29,67	CHANTERELLE CONDAT	02/10/2026
EARL LES RIVIERES 15	SALINS	51,59	SAINT-BONNET-DE-SALERS	02/10/2026
E.I VICARD Gilles	CHASTEL (43)	4,43	VEDRINES-SAINT-LOUP	02/10/2026
GAEC AMADIEU	CHALINARGUES	4,77	CHALINARGUES	03/10/2026
GAILLARDON Lilian	CHALIERS	8,24	CHALIERS, CLAVIERES	03/10/2026
GAEC ELEVAGE LAFON FERME DU ROZIER	SAINT-CHAMANT	17,50	PLEAUX	03/10/2026
TREMOUILLERE Maria	GLENAT	43,12	GLENAT, SAINT-SAURY	05/10/2026
GAEC DUFFAYET	SAINT-CERNIN	13,30	SAINT-CERNIN	08/10/2026
HAUTIER Marie-Laure	CHARMENSAC	103,45	CHARMENSAC, PEYRUSSE, SAINT-ETIENNE-BLESLE (43)	09/10/2026
GAEC LALO	PAULHAC	9,47	PAULHAC	09/10/2026
GAEC DES JONQUILLES	MONTCHAMP	4,88	MONTCHAMP	09/10/2026
GAEC VARENNE	VIEILLESPESSE	16,27	VIEILLESPESSE	10/10/2026
TISSANDIER Jérémy	AUZERS	23,77	MEALLET	10/10/2026
WARNET Ludovic	SOURNIAC	40,29	SOURNIAC	11/10/2026
GAEC MARTY	MARCOLES	6,12	MARCOLES, LEYNHAC	11/10/2026
ROSSIGNOL Hugo (GAEC ROSSIGNOL)	SAINT-URCIZE	121,20	SAINT-URCIZE, RECOULES-D'AUBRAC, BRION, GRANDVAL (48)	11/10/2026
RAYNAL Michel	SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	29,03	SAINT-URCIZE	11/10/2026
GAEC DE LABEAU	SAINT-SIMON	126,17	LASCELLE, VELZIC, SAINT-SIMON	12/10/2026
BERTRAND Emmanuelle (GAEC DE LABEAU)	SAINT-SIMON	126,17	LASCELLE, VELZIC, SAINT-SIMON	12/10/2026

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DU BEL AIR	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	3,01	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	12/10/2026
GAEC CONTENSOU	LEYNHAC	13,41	LEYNHAC	15/10/2026
GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR	LES TERNES	5,72	ROFFIAC	15/10/2026
MISSONNIER Elodie (GAEC BARRIOL B§A)	CEZENS	263,74	CUSSAC, NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE, PIERREFORT, CEZENS, BREZONS	16/10/2026
GAEC FERME DU PARILOU	PAULHENC	2,78	SAINTE-MARIE	16/10/2026
GAEC REMISE	SAINT-URCIZE	1,44	SAINT-URCIZE	18/10/2026
GAEC BONNET A RECOULES	JOURSAC	15,08	NEUSSARGUES-MOISSAC	19/10/2026
BERTRAND Alexandre (GAEC DE LADIGNAC)	CHAUDES-AIGUES	272,04	CHAUDES-AIGUES, SAINT-MARTIAL, LA TRINITAT, LA TOUR-D'AUVERGNE, PICHERANDE, EGLISE-NEUVE-D'ENTRAIGUE (63)	23/10/2026
GAEC DES MILANS	SERIERS	173,54	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE, PAULHAC	23/10/2026
MONDY Emma	RIOM-ES-MONTAGNES	15,29	MARCENAT	24/10/2026
GAEC ELEVAGE SARRET	SAINTE-EULALIE	26,61	SAINT-MARTIN-VALMEROUX	25/10/2026
DELAIRE Sylvie	TRIZAC	73,49	TRIZAC	26/10/2026
DELCHET Florian	SAUVAT	63,57	SAUVAT, AUZERS, LE MONTEIL	29/10/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent

arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
LAROUSSINIE Mathieu	LABROUSSE	21,52	LABROUSSE	11/09/2026
PAGIS Bruno	ALLANCHE	20,11	ALLANCHE	14/09/2026
FELGINES Cédric	GLENAT	103,50	GLENAT, SAINT-GERONS	14/09/2026
MONTARNAL Lola	GLENAT	69,13	GLENAT	14/09/2026
FELGINES Michel	GLENAT	13,77	GLENAT	14/09/2026
GAEC PANAFIEU BENOIT	CHAUDES-AIGUES	152,03	CHAUDES-AIGUES, PRADIERS, FOURNEL (48), TERMES (48)	18/09/2026
GAEC DES GRANGES	JUNHAC	2,22	JUNHAC	09/10/2026
RONGERE Jean Félix	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	6,67	SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	12/10/2026
GREZE Laurent	TALIZAT	11,02	TALIZAT	12/10/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SERGENT Jean-Pierre	ALLANCHE	20,11	0		14/09/2026
POJOLAT Franck	MENTIERES	86,56	57,48	COREN, MENTIERES	14/09/2026
EARL DE LABRO	GLENAT	24,79	11,02	GLENAT	14/09/2026
GAEC PECOUL DE LA BARRE DE FER	ANTERRIEUX	57,68	22,73	PEYRE-EN-AUBRAC (48)	18/09/2026
GAEC PECOUL DE LA BARRE DE FER	ANTERRIEUX	50,43	0		18/09/2026
TICHIT Camille	POLMINHAC	13,58	2,45	VEZAC, YOLET	05/10/2026
GAEC DES CRETES	MARMANHAC	7,45	0		12/10/2026
GAEC CARTALADE-QUEILLE	TALIZAT	10,86	0,01	TALIZAT	12/10/2026

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune(s) de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
PUECH Gérard	ARPAJON-SUR-CERE	21,52	LABROUSSE	11/09/2026

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction

départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Cantal** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU